

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 301

6 avril 2005

SOMMAIRE

Agripina S.A. Holding, Luxembourg	14433	Finbleu S.A., Luxembourg	14417
Al-Rayyan 2 Luxembourg, S.à r.l., Senningerberg	14418	Flin S.A., Luxembourg	14438
Amadeus Holding S.A., Luxembourg	14444	Fonik S.A.H., Luxembourg	14416
Andy S.A., Luxembourg	14448	Fortis L FoF, Sicav, Luxembourg	14430
Argenta-Fund Sicav, Luxembourg	14443	Fortis L Fund, Sicav, Luxembourg	14440
Artemis Fine Arts S.A., Luxembourg	14442	Granja Holding S.A., Luxembourg	14447
Asia Pacific Performance, Sicav, Luxembourg	14434	GSC European CDO II S.A., Luxembourg	14423
Athis S.A.H., Luxembourg	14439	H.B.P. (Holding) S.A., Luxembourg	14432
BB Bonds, Sicav, Luxembourg	14436	H2O Investissements et Finance S.A., Luxem- bourg	14437
BCP Global Sicav, Senningerberg	14444	Hadmount S.A., Luxembourg	14436
Capital Invest Converging Europe Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	14435	Health Development Company S.A., Luxembourg	14444
Capital Invest Converging Europe Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	14437	HSBC Amanah Funds, Sicav, Luxembourg	14447
Capital Italia, Sicav, Luxembourg	14435	Ikanos S.A., Luxembourg	14440
Car Drivers Association, A.s.b.l., Luxembourg	14424	Immo Real S.A., Luxembourg	14436
Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg	14431	Inro Finance S.A.H., Luxembourg	14441
Chauffage Artisanal, S.à r.l., Weiler-la-Tour	14421	Japan Absolute Fund, Sicav, Luxembourg	14425
Cleome Index, Sicav, Luxembourg	14429	Lamb Corp. S.A., Luxembourg	14421
Colupa S.A., Steinfurt	14433	LeClair S.A., Luxembourg	14420
Costa Finance S.A., Luxembourg	14419	Lennox Finance 2002-1 S.A., Luxembourg	14402
D.C.I.-D.C. International S.A.H., Luxembourg	14430	Leponte S.A., Luxembourg	14418
Davisol Finance Holding S.A., Luxembourg	14441	Liberty Ermitage European Absolute Fund, Sicav, Luxembourg	14422
DFL S.A.H., Luxembourg	14420	Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Luxembourg	14423
Duchess II CDO S.A., Luxembourg	14422	Litco S.A., Luxembourg	14424
Duchess III CDO S.A., Luxembourg	14425	Locomotive Holding S.A., Luxembourg	14414
E.H.I. Euro Hôtel Investments S.A., Luxembourg	14435	Lombard Odier Darier Hentsch Selective, Sicav, Luxembourg	14403
E.P.A. Luxembourg S.C.I., Luxembourg	14402	Lombard Odier Darier Hentsch Selective, Sicav, Luxembourg	14408
East-West Express, S.à r.l., Luxembourg	14403	Lotharingen Finanz A.G., Luxembourg	14439
Encre S.A., Luxembourg	14448	Lux Foods S.A.H., Luxembourg	14428
Ernst & Young - Lombard International Pension Scheme, Sepcav, Senningerberg	14426	Lux-Euro-Stocks Sicav, Luxembourg	14427
Estor Holding S.A., Luxembourg	14425	Luxriver S.A.H., Luxembourg	14419
Euro Marine Services S.A., Luxembourg	14442	Lysara Holding S.A., Luxembourg	14433
Eurocleg S.A.H., Luxembourg	14448	Malay Investors (Luxembourg) S.A.H., Luxem- bourg	14426
Evrzascurities S.A., Luxembourg	14420	Maldivina S.A.H., Luxembourg	14434
Express Matériel Video S.A., Pétange	14417	Marka Finance S.A., Luxembourg	14416
Financial Corporation International Holding S.A., Luxembourg	14421	(The) MC Russian Market Fund, Sicav, Luxem-	
Financière B.P.P. S.A., Luxembourg	14434		

bourg	14432	Schroder World Markets Fund, Sicav, Senninger-	
Mediterranean Food S.A., Luxembourg	14414	berg	14429
MirInvest Fund, Sicav, Luxembourg	14446	Sepvar Holding S.A., Luxembourg	14441
Netrimo Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-		Siola S.A., Luxembourg	14431
bourg	14438	Sogemindus Holding S.A., Luxembourg	14447
Ocean Overseas (Luxembourg), S.à r.l., Luxem-		Swiss Life Funds (Lux), Sicav, Luxembourg	14445
bourg	14422	Sylvex S.A., Luxembourg	14428
Odessa S.A., Luxembourg	14426	Talgrem Holding S.A., Luxembourg	14417
Orefi International Luxembourg S.A., Luxem-		Talgrem Holding S.A., Luxembourg	14424
bourg	14418	Telemade S.A.H., Luxembourg	14431
Patrimoine Invest, Sicav, Luxembourg	14446	Top Invest Grand Slam	14406
Queristics Investment, S.à r.l., Luxembourg	14423	UK Hospitals N° 1 S.A., Luxembourg	14419
Rebrifi S.A.H., Luxembourg	14439	Ventos S.A., Luxembourg	14445
Ripiemo Company S.A., Luxembourg	14441	Vietnam Investissements S.A., Luxembourg	14438
Sace Holding S.A., Luxembourg	14437	Wellfleet Sicav, Luxembourg	14432
SCFF Société de Commerce Foncier et Financier		Wittsburg Holding A.G., Luxembourg	14440
S.A., Luxembourg	14445	Ziska S.A.H., Luxembourg	14439

E.P.A. LUXEMBOURG S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-8, rue Jean Engling.

DISSOLUTION

Procès-verbal de cessation d'activités et de clôture

Les associés ci-après nommés:

Debruxelles Etienne, gérant administratif, demeurant à B-5070 Fosses La Ville, rue du bois des Mazuis, 72 et Debruxelles Thierry, gestionnaire technique, même adresse,

après concertation et analyse des derniers bilans, décident de commun accord de dissoudre la société qu'ils ont créée.

L'activité de la société est déjà stoppée depuis quelques mois, suite à un manque de commande.

Tous les documents comptables rédigés par le comptable Karp de IBS COMPTA, ont été renvoyés à l'administration compétente.

Les pertes successives des derniers exercices ne laissent aucun bénéfices aux associés ci-dessus nommés.

Toutes les dettes ont été apurées vis-à-vis des fournisseurs et de l'administration de la T.V.A.

L'installation de stockage (silo en métal: 10m X 4m X 3m de haut, constitué de multiples plaques boulonnées) étant une construction de modèle privé et ne répondant pas à un modèle standard (type conique ou en hauteur), étant de plus opsolète et rouillée, il n'est pas possible de lui trouver acquéreur.

En effet, le prix du démontage nécessite 3 semaines de démontage et un coût supérieur à la valeur du dit objet.

Par conséquent, le dit silo est abandonné dans l'état où il se trouve, sa valeur étant nulle.

Les associés ci-dessus nommés:

E. Debruxelles, T. Debruxelles.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, réf. LSO-AX09310. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107187.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LENNOX FINANCE 2002-1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.778.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004731.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

EAST-WEST EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 48.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, réf. LSO-BA01536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(003564.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2005.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 45.036.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch (Luxembourg),

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «Meeting») of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE (hereafter referred to as the «Corporation»), a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.036), incorporated by a deed of the Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 24 September, 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 4th November 1993, number 528. The articles of incorporation were amended from time to time and for the last time by a deed of the undersigned notary on 25th October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 22nd February 2005.

The Meeting was presided by Mr Jacques Elvinger, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Antonios Nezeritis, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Sophie Dupin, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of this meeting, as more detailed in the convening notice sent to shareholders on 24th February 2005, is the following:

Amendment of articles 14, 21, 23 and 24 of the Articles of Incorporation, deletion of paragraph A 3) article 23 of the Articles of Incorporation and as consequence, the following paragraphs are renumbered.

II. The Extraordinary General Meeting has been duly convened by registered mail containing the agenda sent to shareholders on 24th February 2005.

III. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing party will also remain annexed to the present deed.

IV. That it appears from the attendance list that out of one million five hundred and forty-six thousand sixty-four (1,546,064) shares in issue, one million fifty thousand five hundred and ninety-nine (1,050,599) shares are represented at the present Meeting.

V. As a result of the foregoing, the present Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, takes the following resolution:

Sole resolution

The Meeting decides to:

1. amend article 14 of the Articles of Incorporation, third paragraph, so as to read as follows:

«The board of directors from time to time may appoint and/or designate the officers of the Corporation, including executive directors, general managers, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Corporation. Any such appointment or designation may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Corporation. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the board of directors.»

2. amend article 21 of the Articles of Incorporation, second paragraph, so as to read as follows:

«Any shareholder may at any time request the redemption of all or part of his shares by the Corporation. The redemption price shall be paid not later than seven bank business days after the date on which the applicable Net Asset Value was determined and shall be equal to the Net Asset Value for the relevant class of shares as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof, less redemption charges (if any) at the rate determined by the board of directors which reverts to the Corporation, as the sales documents may provide. The Corporation will not be bound to redeem on any Valuation Date or in any period of five consecutive Valuation Dates more than 15% of the shares in issue of any class on such Valuation Date or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred by the Corporation for not more than five Valuation Dates after the date of receipt of the re-

demption request. In case of deferral of redemptions the relevant shares shall be redeemed at the net asset value per share prevailing on the Valuation Date on which the redemption is effected. The relevant redemption price may be rounded downwards as the board of directors may decide. Any redemption request must be filed by such shareholder in written form at the registered office of the Corporation in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Corporation as its agent for redemption of shares, together with the delivery of the certificate or certificates for such shares in proper form (if issued) and accompanied by proper evidence of transfer or assignment.»

3. amend article 23 of the Articles of Incorporation, paragraph A, number 2), so as to read as follows:

«2) the value of securities which are quoted or dealt in on any stock exchange shall be based in respect of each security on the latest available price or the latest available closing price (as disclosed in the sales documents) on the stock exchange which is normally the principal market for such security, except for certain securities, where, as disclosed in the sales documents, the closing price of the previous day may be used.»

4. delete article 23 of the Articles of Incorporation of paragraph A 3) and, as a consequence, renumber the following paragraphs.

5. amend article 23 of the Articles of Incorporation, paragraph A), new number 4, so as to read as follows:

«4) in the event that any of the securities held in the Corporation's portfolio on the Valuation Date are not quoted or dealt in on a stock exchange or another regulated market, or for any of such securities, no price quotation is available, or if the price as determined pursuant to sub-paragraph 2) is not in the opinion of the directors representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities shall be determined based on the reasonably foreseeable sales price determined prudently and in good faith;»

6. amend article 24 of the Articles of Incorporation, paragraph (i) so as to read as follows:

«(i) the Net Asset Value as hereinabove defined for the relevant class of shares and».

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon closed.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first name, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE (ci-après dénommée «Société»), une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.036), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 528 en date du 4 novembre 1993. Les Statuts ont été modifiés de temps à autre, et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2005.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jacques Elvinger, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Antonios Nezeritis, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Sophie Dupin, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président déclare et pris le notaire d'acter comme suit:

I. Que l'ordre du jour de cette Assemblée, tel que plus amplement décrit dans la convocation adressée aux actionnaires en date du 24 février 2005, est le suivant:

Modification des articles 14, 21, 23 et 24 des Statuts, suppression du paragraphe A 3) de l'article 23 des Statuts, et en conséquence, les paragraphes suivants sont rénumérotés.

II. L'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par lettre recommandée contenant l'ordre du jour adressée aux actionnaires en date du 24 février 2005.

III. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont désignés sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur, le notaire instrumentaire et les mandataires restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

IV. Qu'il apparaît de la liste de présence que des un million cinq cent quarante-six mille soixante-quatre (1.546.064) actions en circulation, un million cinquante mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (1.050.599) actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'à la suite de ce qui précède, la présente Assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut décider valablement sur l'ordre du jour.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, prend la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de:

1. modifier le troisième paragraphe l'article 14 des Statuts de façon à lire:

«Le conseil d'administration nommera et/ou désignera périodiquement des fondés de pouvoir de la Société dont des administrateurs exécutifs, des directeurs généraux et tous directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les opérations et gestion de la Société. Pareilles nominations ou désignations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.»

2. modifier le second paragraphe de l'article 21 des Statuts de façon à lire:

«Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Le prix de rachat sera payé au plus tard sept jours bancaires ouvrables après la date à laquelle a été fixée la valeur d'actif net applicable et sera égal à la valeur d'actif net de la catégorie des actions concernée telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article vingt-trois ci-après réduite des commissions de rachat (éventuelles) dont le taux est déterminé par le conseil d'administration, versées à la Société, telles que prévues par les documents de vente. La Société ne sera pas tenue de racheter lors d'un quelconque Jour d'Evaluation ou d'une quelconque période de cinq jours d'Evaluation consécutifs plus de 15% des actions en circulation d'une quelconque catégorie à ce Jour d'Evaluation ou au début d'une telle période. Par conséquent, le rachat peut être reporté par la Société jusqu'à cinq jours d'Evaluation au maximum, après la date de réception de la demande de rachat. En cas de report des rachats, les actions concernées seront rachetées à la valeur d'actif net par action, prévalant lors du Jour d'Evaluation auquel le rachat est effectué. Le prix de rachat concerné peut être arrondi vers le bas, tel que décidé par le conseil d'administration. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne ou entité désignée par la Société comme son agent pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats pour ces actions en bonne et due forme (s'ils ont été émis) et de preuves suffisantes du transfert ou de la cession.»

3. modifier le paragraphe A), numéro 2) de l'article 23 des Statuts de façon à lire:

«2) la valeur des valeurs qui sont cotées ou négociées à une bourse sera déterminée suivant leur dernier cours disponible ou leur dernier cours de clôture disponible (tels que prévus dans les documents de vente) à la bourse qui constitue normalement le marché principal de ces valeurs, à l'exception de certaines valeurs, pour lesquelles le cours de clôture du jour précédant pourra être utilisé, tel que prévu dans les documents de vente;»

4. supprimer le paragraphe A 3) de l'article 23 des Statuts et, en conséquence, de rénumérotter les paragraphes suivants.

5. modifier le paragraphe A), nouveau numéro 4) de l'article 23 des Statuts de façon à lire:

«4) dans la mesure où des valeurs en portefeuille de la Société au Jour d'Evaluation ne sont pas cotées en bourse ou négociées sur un autre marché réglementé, ou pour des valeurs pour lesquelles aucun cours n'est disponible, ou si le cours déterminé suivant l'alinéa 2) n'est pas, de l'avis des administrateurs, représentatif de la valeur de marché équitable de ces valeurs, ces valeurs seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée avec prudence et bonne foi;»

6. modifier le paragraphe (i) de l'article 24 des Statuts de façon à lire:

«(i) la valeur d'actif net de la catégorie d'actions concernée, telle que définie dans les présents Statuts, et;»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française.

A la requête des comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: J. Elvinger, A. Nezeritis, S. Dupin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2005, vol. 430, fol. 98, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2005.

H. Hellinckx.

(026285.2/242/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

TOP INVEST GRAND SLAM, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Für den TOP INVEST GRAND SLAM («Fonds») ist das Verwaltungsreglement vom 22. Dezember 2003, welches die Allgemeinen Grundsätze für sämtliche von der HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A. gemäß Teil I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in der Form von «fonds commun de placement» aufgelegten und verwalteten Fonds festlegt, integraler Bestandteil. Das Verwaltungsreglement wurde am 8. Januar 2004 im Mémorial veröffentlicht. Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements.

Art. 20. Anlagepolitik

1. Die Verwaltungsgesellschaft strebt an, für den Fonds nur solche Vermögenswerte zu erwerben, die Ertrag und/oder Wachstum erwarten lassen mit dem Ziel, einen möglichst hohen Wertzuwachs zu erwirtschaften.

Der Dachfonds investiert vorwiegend in Aktienfonds, gemischte Wertpapierfonds (Mischfonds), Rentenfonds, Geldmarktfonds sowie geldmarktnahen Fonds. Eine besondere Bedeutung soll jedoch der Anlage in Aktienfonds zukommen. Die Investmentanteile (Zielfonds) können sowohl börsennotiert (z.B. exchange traded funds) als auch nicht börsennotiert sein.

Der Dachfonds kann daneben in Wertpapiere (wie z.B. Aktien, Renten und andere marktfähige Wertpapiere) und Geldmarktinstrumente entsprechend Artikel 4 des Verwaltungsreglements anlegen.

Der Dachfonds kann akzessorisch, d.h. unabhängig von der Zusammensetzung der Anlagen innerhalb der einzelnen Zielfonds, bis max. 49% seines Netto-Teilfondsvermögens, flüssige Mittel und ähnliche Vermögenswerte halten.

Je nach Einschätzung der Marktlage kann das Fondsvermögen auch vollständig in Aktienfonds angelegt werden. Bis zu 40% des Netto-Fondsvermögens können jedoch in gemischten Wertpapierfonds, Rentenfonds, geldmarktnahen Fonds oder Geldmarktfonds angelegt werden. Der Wert der Zielfondsanteile darf 51% des Wertes des Netto-Fondsvermögens nicht unterschreiten. Anlagen in Anteilen von anderen OGA als OGAW (gemäß Artikel 4 Punkt 1 e) des Verwaltungsreglements) dürfen insgesamt 30% des Nettofondsvermögens des Fonds nicht übersteigen.

Bei dem Erwerb von Anteilen an Zielfonds kann es zu der Erhebung einer Verwaltungsvergütung auch auf der Ebene dieser Zielfonds kommen. Das Fondsmanagement wird versuchen im Rahmen der Anlageentscheidungen in Zielfonds zu investieren, deren Verwaltungsvergütung nicht über 2% p.a. liegen wird. Eine eventuell anfallende Outperformance-Fee bleibt hiervon jedoch unberücksichtigt. Im Jahresbericht des Fonds wird angegeben, wie hoch der Anteil der Verwaltungsvergütung maximal ist, welche der Fonds sowie die Zielfonds zu tragen haben.

2. Derivate sowie sonstige Techniken und Instrumente werden ausschließlich zu Absicherungszwecken getätigt.

Art. 21. Anteile

1. Anteile werden unverzüglich nach Eingang des Ausgabepreises bei der Depotbank im Auftrag der Verwaltungsgesellschaft von der Depotbank zugeteilt und durch Übergabe von Anteilzertifikaten in entsprechender Höhe übertragen.

2. Anteile werden zunächst in Globalzertifikaten verbrieft. Somit besteht kein Anspruch auf die Auslieferung effektiver Stücke.

3. Für den Fonds können entsprechend Artikel 5 des Verwaltungsreglements zwei oder mehrere Anteilklassen eingerichtet werden. Werden Anteilklassen eingerichtet, so findet dies für den Fonds Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Art. 22. Währung, Bewertungstag, Ausgabe, Rücknahme und Umtausch von Anteilen; Einstellung der Berechnung des Anteilwertes für den Fonds

1. Die Währung, in welcher für den Fonds der Anteilwert, der Ausgabepreis und der Rücknahmepreis berechnet werden, ist der Euro («Fondswährung»).

2. Die Berechnung des Anteilwerts erfolgt an jedem Bankarbeitstag, der zugleich Börsentag in Luxemburg und in Frankfurt am Main ist («Bewertungstag»).

3. Anteile werden an jedem Bewertungstag ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements zuzüglich einer Verkaufsprovision von bis zu 5% des Anteilwertes. Die Verkaufsprovision wird zugunsten der Zahlstellen erhoben. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

Die Verwaltungsgesellschaft kann die Zeichnung von Anteilen Bedingungen unterwerfen sowie Zeichnungsfristen und Mindestzeichnungsbeträge festlegen. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

4. Der Erwerb von Anteilen erfolgt zum Ausgabepreis des jeweiligen Bewertungstages. Zeichnungsanträge, welche bis spätestens 11.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei einer der Zahlstellen, der Depotbank oder der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden auf der Grundlage des an dem folgenden Bewertungstag festgesetzten Inventarwertes abgerechnet. Zeichnungsanträge, welche nach 11.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, gelten erst an dem darauf folgenden Bewertungstag als ordnungsgemäß eingegangen. Die Berechnung des Anteilwertes erfolgt bewertungstäglich voraussichtlich gegen 14.30 Uhr Luxemburger Zeit.

5. Die Verwaltungsgesellschaft kann, im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg, Anteile gegen Lieferung von Wertpapieren ausgeben, vorausgesetzt, dass diese Wertpapiere in den Rahmen der Anlagepolitik sowie der Anlagebeschränkungen des Fonds passen. Im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen gegen Lieferung von Wertpapieren muss der Wirtschaftsprüfer des Fonds ein Gutachten zur Bewertung der einzubringenden Wertpapiere erstellen. Die Kosten einer in der vorbeschriebenen Weise durchgeführten Ausgabe von Anteilen trägt der Zeichner, der diese Vorgehensweise verlangt.

6. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

7. Anteile werden an jedem Bewertungstag im Sinne von Artikel 9 des Verwaltungsreglements zurückgenommen. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements.

8. Rücknahmeanträge, welche bis spätestens 11.00 Uhr (Luxemburger Zeit) an einem Bewertungstag bei einer der Zahlstellen, der Depotbank oder der Verwaltungsgesellschaft eingegangen sind, werden zu dem an dem folgenden Bewertungstag festgestellten Anteilwert abgerechnet. Rücknahmeanträge, welche nach 11.00 Uhr (Luxemburger Zeit) eingehen, gelten erst an dem darauf folgenden Bewertungstag als ordnungsgemäß eingegangen.

9. Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von fünf Bankarbeitstagen nach dem entsprechenden Bewertungstag in der Fondswährung.

10. Die Verwaltungsgesellschaft kann beschließen, dass der an den Anteilinhaber zu zahlende Rücknahmepreis unbar ausgezahlt werden kann. Die unbare Auszahlung steht unter dem Vorbehalt der Zustimmung des Anteilinhabers.

Im Falle unbarer Auszahlung werden dem Anteilinhaber aus dem Fondsvermögen Vermögenswerte zu einem Wert ausgehändigt, der gemäß Artikel 7 des Verwaltungsreglements an dem Bewertungstag errechnet wird, an dem der Rücknahmepreis berechnet wird. Der so ermittelte Wert der Vermögenswerte muss durch einen gesonderten Bericht des Wirtschaftsprüfers des Fonds bestätigt werden. Die Kosten einer solchen Übertragung von Wertpapieren trägt der Anteilinhaber, der die vorbeschriebene Art der Rücknahme verlangt. Die Verwaltungsgesellschaft muss sicherstellen, dass die Rücknahme gegen Aushändigung von Wertpapieren keine Nachteile für die verbleibenden Anteilinhaber verursacht.

11. Die Anteilwertberechnung sowie die Ausgabe und Rücknahme von Anteilen kann unter den Voraussetzungen und entsprechend dem Verfahren gemäß Artikel 8 des Verwaltungsreglements eingestellt werden.

Art. 23. Ausschüttungen

1. Unter Beachtung der gesetzlichen Bestimmungen kann die Verwaltungsgesellschaft jedes Jahr den gesamten oder nur einen Teilbetrag des festgestellten Nettoergebnis in bar ausschütten. Ausschüttungen werden in der Regel sobald als möglich nach Abschluss der Jahresrechnung des Fonds ausgezahlt.

2. Das Nettoergebnis des Fonds beinhaltet vereinnahmte Zinsen, Dividenden und sonstige Erträge, abzüglich der Kosten des Fonds gemäß Artikel 14 des Verwaltungsreglements, unter Einbeziehung der realisierten Kapitalgewinne abzüglich realisierter Kapitalverluste und ausgewiesener Wertminderungen, sofern diese nicht durch ausgewiesene Wertsteigerungen ausgeglichen sind.

3. Eine Ausschüttung erfolgt einheitlich auf alle Anteile, die einen Tag vor Zahlung der Ausschüttungsbeträge im Umlauf waren.

4. Ausschüttungsbeträge, die binnen fünf Jahren ab Datum der veröffentlichten Ausschüttungserklärung nicht geltend gemacht werden, verfallen und gehen an den Fonds zurück.

5. Sofern die Verwaltungsgesellschaft jedoch eine Thesaurierung beschließen sollte, werden die betreffenden Erträge und Veräußerungsgewinne nicht ausgeschüttet, sondern zur Wiederanlage verwendet.

Art. 24. Depotbank

Depotbank ist HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A., eine Bank im Sinne des Luxemburger Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor.

Art. 25. Kosten

1. Die Verwaltungsgesellschaft ist berechtigt, vom Fonds eine Vergütung von max. 2,10% p.a. zu erhalten, die monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen eines jeden Monats zu berechnen und auszuzahlen ist. Mögliche Honorare für die Anlageberater gehen zu Lasten der Verwaltungsgesellschaft.

2. Die Depotbank hat gegen das Fondsvermögen Anspruch auf die mit der Verwaltungsgesellschaft vereinbarten Honorare, welche folgende Höchstgrenzen nicht überschreiten dürfen:

- eine Vergütung für die Wahrnehmung der Depotbankaufgaben und die Verwahrung des Fondsvermögens in Höhe von 0,125% p.a., die monatlich nachträglich auf das durchschnittliche Netto-Fondsvermögen eines jeden Monats zu berechnen und auszuzahlen ist.

Die Bank wird dem Fonds eine Bearbeitungsgebühr von 50,00 EUR pro Wertpapiertransaktion in Rechnung stellen.

Bei Abschlüssen in Optionen und Terminkontrakten stellt die Depotbank dem Fonds als eigene Provision den gleichen Betrag in Rechnung, der ihr selbst belastet wird.

Darüber hinaus hat die Depotbank Anspruch auf Ersatz der von ihr verauslagten Fremdspesen und darf für außergewöhnliche Dienstleistungen, die bei normalem Geschäftsablauf nicht auftreten, eine Bearbeitungsgebühr in Rechnung stellen.

3. Daneben können dem Fondsvermögen die weiteren Kosten gemäß Artikel 14 des Verwaltungsreglements belastet werden.

4. Provisionsvereinbarungen in Form von sogenannten «Soft Commissions» und «Hard Commissions» werden normalerweise nicht eingegangen. Sofern solche Vereinbarungen jedoch eingegangen werden sollten, werden sie ausschließlich zugunsten des Fonds erfolgen.

5. Ergänzend zu den in Artikel 14 des Verwaltungsreglement aufgeführten Kosten wurden dem Fondsvermögen des weiteren eine einmalige Vergütung an die Verwaltungsgesellschaft für die Gründung des Fonds in Höhe von EUR 4.500,00 angelastet.

6. Die mit dem Erwerb oder der Veräußerung von Vermögenswerten verbundenen Kosten (Spesen für Transaktionen in Wertpapieren sowie sonstigen Vermögenswerten und Rechten des Fonds) werden in den Einstandspreis eingerechnet bzw. beim Verkaufserlös abgezogen.

Art. 26. Rechnungsjahr

Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 31. August. Erstmals endet das Rechnungsjahr des Fonds am 31. August 2006.

Art. 27. Dauer des Fonds

Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Dieses Sonderreglement tritt mit Wirkung zum 29. März 2005 in Kraft.

Erstellt in Luxemburg, 29. März 2005.

HSBC TRINKAUS INVESTMENT MANAGERS S.A.

Unterschriften

HSBC TRINKAUS & BURKHARDT (INTERNATIONAL) S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, réf. LSO-BC05373. – Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026256.2//139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 45.036.

In the year two thousand and five, on the fifteenth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Jacques Elvinger, Maître en droit, residing in Luxembourg, duly authorised by a circular resolution of the board of directors of LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH SELECTIVE («the Company») dated March 9, 2005, which shall be annexed hereto to be filed with the registration authorities.

The appearing person requested the notary to state that:

I. The Company is a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.036), incorporated by a deed of the Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on 24 September, 1993, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 4th November 1993, number 528. The articles of incorporation were amended from time to time and for the last time by a deed of the undersigned notary on 25th October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 22nd February 2005.

II. At an extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 25th October 2004 (the «Meeting») before the undersigned notary, it was decided:

- to amend the Articles of Incorporation by adding or changing the provisions of the Articles in order to submit the Corporation to Part I of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment with effect from such date as the Board of Directors of the Corporation may determine such date to be no later than 30th June 2005 (the «Effective Date»), and more specifically;

- to amend articles 3, 5, 10, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 27 and new article 29 of the Articles of Incorporation;

- to insertion of a new article 28 and as a consequence of this insertion, the following articles are to be renumbered; these changes taking effect from such date as the Board of Directors of the Corporation may determine, such date to be no later than 30th June 2005 and to authorise the board of directors of the Company to appoint any one of its members to appear before a notary fix the date on which such amendments will become effective and to record the effectiveness of the aforesaid amendments to the Articles of Incorporation.

III. That as a consequence of the Meeting, the board of directors of the Company has the power and authority to determine the date of effectiveness of the aforesaid amendments.

IV. That the board of directors, by a circular resolution dated March 9, 2005, resolved to authorise Me Jacques Elvinger, prenamed to appear before a notary on or before June 30, 2005 in order to fix the date on which such amendments will become effective, to record the effectiveness of the amendments to the Articles of Incorporation of the Company and to take all the necessary steps required therefore.

V. That articles 3, 5, 10, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 27, new article 28 and renumbered article 29 of the Articles of Incorporation the Company shall be amended as from the date of the present deed as follows:

Art. 3. «The exclusive object of the Corporation is the collective investment of the funds available to it in transferable securities and/or in other liquid financial assets referred to in Part I of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Corporation may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.»

Art. 5, first sentence of the third paragraph. «Such shares may, as the board of directors shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to Article three hereof in transferable securities and/or other liquid financial assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of equity or debt securities or/and with such specific distribution policy as the board of directors shall from time to time determine in respect of each class of shares.»

The last paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation is deleted.

Art. 10, first sentence of the first paragraph. «The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Tuesday of the month of May at 11.00 a.m.»

Art. 16. «The board of directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Corporation.

The board of directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Corporation, in accordance with Part I of the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.

The board of directors may decide that investment of the Corporation be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a Member State of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in Eastern and Western Europe, Africa, the American continents, Asia, Australia and Oceania, or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of issue, as well as (v) in any other securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the board of directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the sales documents of the Corporation.

The board of directors of the Corporation may decide to invest up to one hundred per cent of the total net assets of each class of shares of the Corporation in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any Member State of the European Union, its local authorities, a non-Member State of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the sales documents of the Company, or public international bodies of which one or more of such Member States of the European Union are members, or by any other Member State of the Organisation for Economic Corporation and Development, provided that in the case where the Corporation decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the class concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent of the total net assets of such class.

The board of directors may decide that investments of the Corporation be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Luxembourg law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Corporation may invest according to its investment objectives as disclosed in its sales documents.

The board of directors may decide that investments of a class to be made with the aim to replicate a certain stock or bond index provided that the relevant index is recognised by the Luxembourg supervisory authority on the basis that it is sufficiently diversified, represents an adequate benchmark for the market to which it refers and is published in any appropriate manner.

The Corporation will not invest more than 10% of the net assets of any class in undertakings for collective investment as defined in article 41 (e) of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment unless specifically permitted to do so by the investment policy applicable to a class as published in the sales documents of the Corporation.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the board of directors may decide that part or all of the assets of the Corporation will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any classes of shares will be co-managed among themselves.»

Art. 17, last paragraph. «The term «personal interest», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving any entity pertaining to LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH Group or any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors on its discretion unless such «personal interest» is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.»

Art. 20. «The Corporation shall appoint an independent auditor («réviseur d'entreprises agréé») who shall carry out the duties prescribed by the law of 20th December 2002 regarding collective investment undertakings. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected.»

Art. 21. Insertion of the following wording after the second sentence of the second paragraph:

«The Corporation will not be bound to redeem on any Valuation Date or in any period of five consecutive Valuation Dates more than 15% of the shares in issue of any class on such Valuation Date or at the commencement of such period. Redemption may accordingly be deferred by the Corporation for not more than five Valuation Dates after the date of receipt of the redemption request. In case of deferral of redemptions the relevant shares shall be redeemed at the net asset value per share prevailing on the Valuation Date on which the redemption is effected.»

Art. 21, sixth paragraph. «No redemption or conversion by a single shareholder may, unless otherwise decided by the board of directors, be for an amount of less than the one determined from time to time by the board of directors as disclosed in the sales documents of the Corporation.»

Art. 21, eighth paragraph. «The board of directors may decide to merge one class of shares into another class or in another Luxembourg UCITS if the total net assets of such class are less than the equivalent of euro 10,000,000.- or if a change of the market conditions or political events concerning such class justify such a merger. In addition, such merger may be decided by the board of directors if it is in the best interest of the shareholders. A notice of such decision will be sent to all shareholders and will indicate the reasons for the merger, the details thereof and information on the new class or Luxembourg UCITS. Any such notice to shareholders will be sent to them at least one month prior to the merger so that they may request redemption or conversion, if appropriate, free of charge, of their shares prior to the effective date of the merger.»

Art. 22. Insertion of two sentences at the end of the second paragraph:

«or

e) upon publication of notice convening the general meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Corporation; or

f) upon decision taken by the board of directors to liquidate a class of shares, on the day indicated in the notice, given in accordance with article twenty-nine.»

Art. 23, first paragraph. «The Net Asset Value of shares of each class of shares shall be expressed as a per share figure in the currency of the relevant class of shares as determined by the board of directors and shall be determined in respect of any Valuation Dates by dividing the net assets of the Corporation corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Corporation corresponding to such class, less its liabilities attributable to such class at such time or times as the directors may determine by the number of shares of the relevant class then outstanding and by rounding the resulting sum to nearest smallest unit of the currency concerned in the following manner:».

Art. 23, paragraph A. c)

«c) all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, units/shares in undertakings for collective investment, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation;».

Art. 23, paragraph B. b)

«b) all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fee, performance or management fee, custodian fee and corporate agents' fees);».

Art. 23, paragraph B. e)

«e) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Corporation. In determining the amount of such liabilities the Corporation shall take into account all expenses payable by the Corporation comprising formation expenses, the remuneration and expenses of its directors and officers, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its services providers, accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, distributors, any other agent employed by the Corporation, fees and expenses incurred in connection with the listing of the shares of the Corporation at any stock exchange or to obtain a quotation on another regulated market, fees for legal and tax advisers in Luxembourg and abroad, fees for auditing services, promotional, marketing, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing, translating and printing of the prospectuses, explanatory memoranda, registration statements, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Corporation may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.»

Art. 23, paragraph C. c)

«c) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any action taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool;».

Art. 23, last paragraph

«f) If there have been created, as more fully described in Article 26 hereof, within the same class of shares two sub-classes for the purpose of issuing dividend shares and capitalisation shares, the allocation rules set out above shall apply, mutatis mutandis, to such sub-classes.»

Art. 23. Insertion of the following wording at the end:

«The Corporation is constituted with multiple compartments as provided for in article 133 of the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment. The assets of a specific class are exclusively available to satisfy the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that class.»

Art. 25, first paragraph. «The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.»

Art. 27, first paragraph. «The Corporation shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the law regarding undertakings for collective investment (the «Custodian»). All securities, cash and other assets of the Corporation are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Corporation and its shareholders the responsibilities provided by the law of 20th December 2002 relating to undertakings for collective investment.»

Insertion of a new art. 28:

«**Art. 28.** The Corporation shall enter into an investment management agreement with any entity of the LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE group of companies whereunder such company will act as Investment Manager to manage the assets of the Corporation. In the event of termination of said agreement in any manner whatsoever, the Corporation will change its name forthwith upon request of the Investment Manager to a name omitting the words LODH and LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE.»

Renumbering of the following articles as a consequence of the insertion of a new Article 28.

Art. 29 (new). Insertion of a new paragraph after the second paragraph:

«The general meeting of holders of shares of a class may, by majority vote, without any quorum requirement, reduce the capital of the Corporation by cancellation of the shares of such class and refund to the holders of shares of such class the full Net Asset Value of the shares of such class as at the date of distribution.»

VI. That the present deed will be published in the Mémorial as soon as reasonably practicable.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quinze mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jacques Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé par une résolution circulaire du conseil d'administration de LOMBARD ODIER DARIER HENTSCHE SELECTIVE («la Société») du 9 mars 2005, qui restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a prié le notaire d'acter que:

I. La Société est une société d'investissement à capital variable ayant son siège social à Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 45.036), constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 528 en date du 4 novembre 1993. Les Statuts ont été modifiés de temps à autre, et pour la dernière fois par acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 22 février 2005.

II. Lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 25 octobre 2004 («l'Assemblée») devant le notaire instrumentant il a été décidé:

- de modifier les Statuts par ajout ou modification des dispositions énoncées ci-dessous pour soumettre la Société à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif avec effet à la date que le conseil d'administration de la Société déterminera, cette date ne pouvant être postérieure au 30 juin 2005 (la «Date Effective»), et plus particulièrement:

- de modifier les articles 3, 5, 10, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 27 et le nouvel article 29;
- d'insérer un nouvel article 28 et, en conséquence, de renuméroter les articles suivants;

ces changements prenant effet à une date qui sera fixée par le Conseil d'Administration, laquelle ne pourra être postérieure au 30 juin 2005 et d'autoriser le Conseil d'Administration à désigner l'un quelconque de ses membres pour comparaître devant notaire afin de fixer la date d'entrée en vigueur de ces changements statutaires et faire enregistrer la date d'entrée en vigueur de ceux-ci.

III. Que suite à cette Assemblée, le conseil d'administration de la Société a le pouvoir et l'autorité de déterminer la date d'entrée en vigueur des modifications dont question ci-avant.

IV. Que, par une résolution circulaire datée du 9 mars 2005, le conseil d'administration a donné pouvoir à Monsieur Jacques Elvinger, prénommé, de comparaître devant notaire au plus tard le 30 juin 2005 afin de fixer la date d'entrée en vigueur de ces changements statutaires et de faire enregistrer l'entrée en vigueur de ceux-ci ainsi que pour accomplir tout acte nécessaire à ce sujet.

V. Que les articles 3, 5, 10, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 27, le nouvel article 28 et l'article 29 renumérotés des statuts de la Société sont modifiés avec effet à compter de la date du présent acte comme suit:

Art. 3. «L'objet exclusif de la Société est l'investissement collectif des fonds dont elle dispose, en valeurs mobilières et/ou dans d'autres avoirs financiers liquides, conformément à la partie I de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Art. 5, première phrase du troisième paragraphe. «Ces actions peuvent, au choix du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis conformément à l'article trois des présents Statuts, dans des valeurs mobilières et/ou autres avoirs financiers liquides cor-

respondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations et/ou ayant des politiques de distribution spécifiques à déterminer par le conseil d'administration périodiquement pour chacune des catégories d'actions.»

Le dernier paragraphe de l'article 5 des Statuts est supprimé.

Art. 10, première phrase du premier paragraphe. «L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg fixé dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois de mai à 11 heures.»

Art. 16. «Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la Société et la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société, conformément à la partie I de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire cotés ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre de l'Union Européenne qui est réglementé, opère régulièrement, est reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs en Europe de l'Est et de l'Ouest, Afrique, sur les continents Américains, Asie, Australie et Océanie ou négociés sur un autre marché dans les pays submentionnés, sous condition qu'un tel marché soit réglementé, opère régulièrement et soit reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé sus-mentionnés, soit introduite et pour autant que cette admission soit effectuée endéans un an après l'émission; ainsi que (v) en tous autres titres, instruments ou autres valeurs endéans les restrictions déterminées par le conseil d'administration en accord avec les lois et réglementations applicables et prévues dans les documents de vente de la Société.

Le conseil d'administration de la Société peut décider d'investir jusqu'à cent pour cent du total des avoirs nets de chaque catégorie d'actions de la Société dans différents valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par tout Etat Membre de l'Union Européenne, les autorités locales, un Etat non-Membre de l'Union Européenne tel qu'accepté par l'autorité de contrôle luxembourgeoise et mentionné dans les documents de vente de la Société, ou par des institutions publiques internationales dans lesquelles un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne sont membres ou par tout Etat Membre de l'Organisation de Coopération et Développement Economique, sous condition que, dans l'hypothèse où la Société décide de faire usage de cette disposition, elle détienne, pour cette catégorie, des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins sans que les valeurs appartenant à une même émission ne puissent excéder les trente pour cent du total des avoirs nets de la catégorie concernée.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société soient faits en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition, entre autres, que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41(1) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des placements conformément à ses objectifs d'investissement, tels qu'ils ressortent de ses documents de vente.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements d'une catégorie soient faits de manière à ce qu'ils reproduisent la composition d'un indice d'actions ou d'obligations sous réserve que l'indice concerné soit reconnu par l'autorité de contrôle luxembourgeoise comme étant suffisamment diversifié, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et fasse l'objet d'une publication appropriée.

La Société n'investira pas plus de 10% des avoirs nets d'une catégorie dans des organismes de placement collectif tels que définis à l'article 41 (e) de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, à moins que cela soit spécifiquement autorisé par la politique d'investissement poursuivie par cette catégorie, telle que détaillée dans les documents de vente de la Société.

Dans le but de réduire les dépenses opérationnelles et administratives, tout en permettant une diversification plus large des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront cogérés avec les avoirs appartenant à d'autres organismes de placement collectif, ou que tout ou partie des avoirs d'une catégorie d'actions seront cogérés ensemble.»

Art. 17, dernier paragraphe. «Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute société filiale ou affiliée à toute entité du groupe LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer souverainement à moins que le terme «intérêt personnel» soit considéré comme conflictuel par la législation et la réglementation applicables.»

Art. 20. «La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé qui assumera les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et exercera ses fonctions jusqu'à ce que son successeur soit élu.»

Art. 21. Insertion du texte suivant après la deuxième phrase du deuxième paragraphe:

«La Société ne sera pas tenue de racheter lors d'un quelconque Jour d'Evaluation ou d'une quelconque période de cinq Jours d'Evaluation consécutifs plus de 15% des actions en circulation d'une quelconque catégorie à cet Jour d'Evaluation ou au début d'une telle période. Par conséquent, le rachat peut être reporté par la Société jusqu'à cinq Jours d'Evaluation au maximum, après la date de réception de la demande de rachat. En cas de report des rachats, les actions concernées seront rachetées à la valeur nette d'inventaire par action, prévalant lors du Jour d'Evaluation auquel le rachat est effectué.»

Art. 21, sixième paragraphe. «Aucun rachat ou conversion par un seul actionnaire ne peut porter, sauf décision contraire du conseil d'administration, sur un montant inférieur à celui déterminé par le conseil d'administration périodiquement, tel que prévu dans les documents de vente de la Société.»

Art. 21, huitième paragraphe. «Le conseil d'administration peut décider la fusion d'une catégorie d'actions avec une autre catégorie ou avec un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières luxembourgeois si les avoirs nets de cette catégorie deviennent inférieurs à l'équivalent de 10.000.000 d'euros, ou si une modification des conditions du marché ou des événements politiques concernant cette catégorie justifient une telle fusion. De plus, la fusion peut être décidée par le conseil d'administration en fonction de l'intérêt des actionnaires. L'avis d'une telle décision sera envoyé à tous les actionnaires et indiquera les raisons de la fusion, les renseignements qui y sont relatifs et les informations concernant la nouvelle catégorie ou OPCVM luxembourgeois. Cet avis sera envoyé aux actionnaires au moins un mois avant la fusion de manière à ce qu'ils puissent demander le rachat ou la conversion, si applicable sans frais, de leurs actions avant la date à laquelle la fusion devient effective.»

Art. 22. Insertion de deux phrases à la fin du second paragraphe:

«ou

e) dès la publication d'un avis convoquant l'assemblée générale des actionnaires en vue de la liquidation de la Société; ou

f) sur décision prise par le conseil d'administration de liquider une catégorie d'actions, au jour indiqué dans l'avis, donné conformément à l'article 29.»

Art. 23, premier paragraphe. «La valeur nette d'inventaire des actions de chaque catégorie qui s'exprimera dans la devise respective de chaque catégorie d'actions fixée par le conseil d'administration par un chiffre par action, sera évaluée pour chaque Jour d'Evaluation en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à cette catégorie, étant les avoirs de la Société attribuables à chaque catégorie moins les engagements attribuables à chaque catégorie à tel(s) moment(s) que le conseil d'administration détermine, par le nombre des actions de la catégorie concernée en circulation, et en arrondissant vers le bas la somme obtenue à l'unité monétaire la plus proche de la devise en question.»

Art. 23, paragraphe A.c)

«c) tous les titres, parts, obligations, obligations debentures, parts/actions d'organismes de placement collectif, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres qui sont la propriété de ou qui ont été achetés par la Société;».

Art. 23, paragraphe B.b)

«b) tous les frais d'administration, échus ou redus (comprenant, mais non limités, les rémunérations des conseils en investissement, les commissions de gestion ou de performance, les commissions des dépositaires et des mandataires et agents).».

Art. 23, paragraphe B.e)

«e) toutes autres obligations de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais et dépenses payables à ses administrateurs et fondés de pouvoir, conseillers en investissement ou gestionnaires en investissement, les frais et dépenses payables à ses prestataires de services, comptables, dépositaires et correspondants, agent domiciliataire, de registre et transfert, agent payeur et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, de distribution, tout autre agent employé par la Société, les frais et dépenses encourues en rapport avec la cotation de ses actions à une bourse ou sur un marché réglementé, les frais de conseils juridiques et fiscaux à Luxembourg et à l'étranger, les frais des services de révision, les dépenses de publicité, de distribution, d'imprimerie, de présentation de rapports et de publications y compris le coût de publicité et de préparation, de traduction et impression des prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, les impôts ou charges gouvernementales, et toutes autres dépenses opérationnelles y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. La Société pourra calculer des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en avance et peut répartir le montant au prorata des fractions de cette période.»

Art. 23, paragraphe C.c)

«c) lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse en question;».

Art. 23, dernier paragraphe

«f) S'il a été créé, tel que plus amplement décrit à l'article 26 des présents Statuts, au sein d'une même catégorie d'actions, deux sous-catégories pour l'émission d'actions de distribution et d'actions de capitalisation, les règles d'allocation ci-dessus détaillées s'appliqueront, mutatis mutandis, à ces sous-catégories.»

Art. 23. Insertion du texte suivant à la fin:

«La Société est constituée de compartiments multiples tel que prévu à l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif. Les avoirs d'une catégorie spécifique répondent exclusivement des droits des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de cette catégorie.»

Art. 25, premier paragraphe. «L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

Art. 27, premier paragraphe. «La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la loi sur les organismes de placement collectif («le Dépositaire»). Toutes les valeurs mobilières, espèces et autres avoirs de la Société seront détenus par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Insertion, après l'article 27 des Statuts, d'un nouvel article 28 de façon à lire:

«**Art. 28.** La Société conclura un contrat de gestion en investissement avec une société du groupe LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH selon lequel cette société agira en qualité de Gestionnaire en Investissement pour gérer les avoirs de la Société. Dans l'hypothèse où ledit contrat serait résilié de quelque manière que ce soit, la Société changera immédiatement sa dénomination sur demande du Gestionnaire en Investissement pour omettre du nom les mots LODH et LOMBARD ODIER DARIER HENTSCH.»

Renumerotation des articles suivants.

Art. 29 (nouveau). Insertion d'un nouveau paragraphe après le deuxième paragraphe:

«L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une catégorie peut, par un vote majoritaire, sans exigence de quorum, réduire le capital de la Société par annulation des actions de cette catégorie et attribuer aux détenteurs d'actions de cette catégorie la valeur nette d'inventaire totale des actions de cette catégorie, à la date de la distribution.»

VI. Que le présent acte sera publié au Mémorial dès que possible.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de le même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Elvinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2005, vol. 430, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mars 2005.

H. Hellinckx.

(026286.3/242/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2005.

LOCOMOTIVE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 71.077.

MEDITERRANEAN FOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 70.632.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

Ont comparu:

1) Mr Jean Philippe Fiorucci, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté,

en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme holding de droit luxembourgeois dénommée LOCOMOTIVE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 71.077, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 38144, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 44778, avec un capital social actuel de EUR 70.000 (soixante-dix mille Euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

M. Jean Philippe Fiorucci, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 18 mars 2005,

dénommée ci-après «la société absorbante», d'une part,

et

2) M. Stefano De Meo, employé privé, Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en sa qualité de mandataire du Conseil d'Administration de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée MEDITERRANEAN FOOD S.A., ayant son siège social à 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 70.632, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 34407, avec un capital social actuel de EUR 35.000, représenté par 3.500 actions d'une valeur nominale de EUR 10 par action, toutes entièrement souscrites et libérées.

M. Stefano De Meo, préqualifié, est habilité aux fins des présentes par décision du Conseil d'administration en date du 18 mars 2005,

dénommée ci-après «la société absorbée», d'autre part, ces deux sociétés, soumises à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter le projet de fusion qui suit:

1. La société anonyme de droit luxembourgeois dénommée LOCOMOTIVE HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 71.077, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 38144, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C de 2004, page 44778, avec un capital social actuel de EUR 70.000 (soixante-dix mille Euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) par action, toutes entièrement souscrites et libérées,

détient l'intégralité (100%) des actions représentant la totalité du capital social de la société MEDITERRANEAN FOOD S.A. dont question ci-dessous, et s'élevant à EUR 35.000 (trente-cinq mille Euros), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées et donnant droit de vote de la société anonyme de droit luxembourgeois MEDITERRANEAN FOOD S.A., ayant son siège social à 9-11, rue Goethe, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 70.632, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 14 juillet 1999, publié au Mémorial C de 1999, page 34407,

aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

1) La société anonyme LOCOMOTIVE HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions de l'article 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquentes, avec la société anonyme MEDITERRANEAN FOOD S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

2) La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1^{er} janvier 2005.

3) Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

4) La fusion prendra effet entre parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

5) Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

6) Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, laquelle assemblée doit alors être tenue dans le mois de la réquisition.

7) A défaut de la réquisition d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive, comme indiqué ci-avant au point 5) et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

8) Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes les dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

9) Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

10) Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Formalités

La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie...), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14416

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la société absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants et interprétation leur donnée en une langue d'eux connue, les comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. P. Fiorucci, S. De Meo, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2005, vol. 147S, fol. 58, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2005.

J. Delvaux.

(027842.2/208/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2005.

FONIK S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 34.523.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 octobre 2004

1. La liquidation de la société FONIK S.A. est clôturée.
2. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA09066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004564.3 /795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MARKA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 88.021.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 23 décembre 2004 que Monsieur Marc Chong Kan, administrateur de sociétés, a été coopté administrateur de la société avec effet au 23 décembre 2004 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

H. Neuman

Director, un Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004712.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

FINBLEU S.A., Société Anonyme,
(anc. MON TRESOR FINANCIERE S.A.).
Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 84.172.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 13 décembre 2004

1) L'assemblée générale accepte la démission de Mme Luisella Moreschi, Mme Frédérique Vigneron et Mme Patricia Jupille de leur poste d'administrateur ainsi que du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

2) En leur remplacement, l'assemblée générale décide de nommer administrateurs:

- Monsieur Alexis De Bernardi, licencié en sciences économiques appliquées, né le 13 février 1975 à Luxembourg et domicilié au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg,

- Mr Federico Innocenti, expert-comptable, né le 16 janvier 1974 à Moncalieri-Torino (Italie) et domicilié au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg,

Mr Regis Donati, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France) et domicilié au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg,

et commissaire aux comptes:

- Mr Mohammed Kara, expert-comptable, né le 21 juillet 1957 à Oun Toub-Denaira (Algérie) et domicilié au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg

3) L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

Pour FINBLEU S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106743.3/744/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

EXPRESS MATERIEL VIDEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4750 Pétange, 165C, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.103.

DISSOLUTION

Extrait

Il découle d'un acte reçu le 16 décembre 2004 par Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette que la société a été dissoute et liquidée.

Que décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Les livres et les documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au domicile de Monsieur Michel Polom, F-57650 Fontoy, 51 rue du Dr. Ringesin.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2005.

Pour extrait conforme

A. Biel

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, réf. LSO-BA02384. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004602.4/203/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

TALGREM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 84.627.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004651.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14418

LEPONTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 79.163.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 décembre 2004

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 décembre 2004 que Monsieur Herman Moors, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 décembre 2004, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Madame Christel Girardeaux, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06168. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106745.3/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

OREFI INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.530.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 décembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. Transférer le siège social du 298, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Renouveler les mandats des administrateurs pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009:

- Delphine André, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08120. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106749.3/581/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

AL-RAYYAN 2 LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 100.758.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales du 16 décembre 2004 que les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, représentant ensemble l'intégralité du capital social de la Société sont dès lors détenues par QATAR ISLAMIC BANK (S.A.Q), une société de droit Qatari, ayant son siège social à Grand Hameed Street, P.O Box 559, Doha, Qatar et inscrite au Registre des Sociétés du Qatar sous le numéro 8338.

Senningerberg, le 12 janvier 2005.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2005, réf. LSO-BA03091. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004635.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COSTA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 80.627.

Lors de l'Assemblée Générale Reportée tenue en date du 23 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. Transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 30 novembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

a) des administrateurs:

- James Robert Border, demeurant au 3655 NW 87th Avenue, Miami, Floride 33178, USA;
- Beniamino Maltese, demeurant au 2, via XII Ottobre, I-16121 Genova;
- Arnaldo Perez, demeurant au 3655 NW 87th Avenue, Miami, Floride 33178, USA;
- Pier Luigi Foschi, avec adresse professionnelle au 2, via XII Ottobre, I-16121 Genova.

c) du commissaire:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 30 novembre 2004 et qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08113. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106747.3/581/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.852.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 30 novembre 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine Plattner.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Robert Hovenier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 30 novembre 2004.

Pour LUXRIVER S.A.

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106808.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

UK HOSPITALS N° 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.340.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02708. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004715.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

LeClair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 67.241.

Lors de l'Assemblée Générale reportée tenue en date du 19 novembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2003 et qui se tiendra en 2004:

a) des administrateurs:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

b) du commissaire PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106752.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

DFL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.307.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 décembre 2004 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Koen van Baren, avec adresse professionnelle au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2004.

Pour DFL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, réf. LSO-AX07527. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106812.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

EVRAZSECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 95.437.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02705. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004718.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

CHAUFFAGE ARTISANAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Immeuble Commercial Schlammestee.

R. C. Luxembourg B 46.877.

—
Assemblée Générale Extraordinaire du 7 décembre 2004

L'an deux mille quatre, le sept décembre.

A comparu:

Monsieur Gerardo Marinelli, installateur de chauffage, demeurant à L-3323 Bivange, 1A, rue de Kockelscheuer.

Lequel comparant déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CHAUFFAGE ARTISANAL, S.à r.l., avec siège social à L-5773 Weiler-la-Tour, Immeuble Commercial Schlammestee, et déclare prendre la résolution suivante:

Première résolution

La révocation de Monsieur Valério De Sousa Antonio de son poste de gérant technique au 15 mars 2000 est acceptée. Entière décharge lui est accordée pour la durée de son mandat.

Deuxième résolution

Monsieur Germain Weniger, maître installateur de chauffage, né le 1^{er} août 1958 à Luxembourg et demeurant à L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

Monsieur Gerardo Marinelli, susnommé, est confirmé comme gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant pour tout montant inférieur à 1.250,- EUR et par la co-signature obligatoire du gérant technique pour tout montant dépassant 1.250,- EUR.

Fait à Weiler-la-Tour, le 7 décembre 2004.

Pour extrait conforme

G. Marinelli

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106825.3/820/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.746.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 27 juin 2004

1. Reconstitution du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Le Conseil sera composé de la façon suivante:

Mr. Masood Humaid Malik Al Harthy, demeurant au P.O. Box 200, Postal Code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

Mr. Qais Mohamed Al Yousef, demeurant au P.O. Box 200, Postal Code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

Mr. Shabir Moosa Abdullah, demeurant au P.O. Box 200, Postal Code 113, Muscat, Sultanate of Oman,

2. Recondaction du mandat du Commissaire aux Comptes MOORE STEPHENS, S.à r.l., jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour FINANCIAL CORPORATION INTERNATIONAL HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08114. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106906.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LAMB CORP. S.A., Société Anonyme, (en liquidation).

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 66.262.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03669, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004657.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 67.221.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2004

Les mandats de gérant de M. Anthony Howard John Leadbeater, consultant, demeurant au 3 Mount Field, Feversham, Kent, ME13 8SZ England, de M. Victor Elvinger, avocat, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg et de M. Wolfgang Theis, comptable, demeurant au 4, am Rennacker, D-35756 Millenaarr, sont renouvelés pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2010.

Certifié sincère et conforme.

Pour OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Extract of the resolutions taken by the sole shareholder on December 1st, 2004

Mr. Anthony Howard John Leadbeater, consultant, residing at 3, Mount Field, Faversham, Kent, ME13 8SZ England, Mr. Victor Elvinger, lawyer, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg and Mr. Wolfgang Theis, accountant, residing at 4, am Rennacker, D-35756 Millenaarr, are re-elected as managers of the Company for a new statutory period of 6 years until the Annual General Meeting to be held in 2010.

Certified true.

OCEAN OVERSEAS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature / Signature

Manager / Manager

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08112. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106904.3/795/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LIBERTY ERMITAGE EUROPEAN ABSOLUTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2025 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 72.150.

EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par le Conseil d'Administration du 13 août 2004 et du 15 octobre 2004 que:

1. est nommé administrateur M. Maurice Hickey pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire d'actionnaires qui se tiendra à Luxembourg en 2005, sous réserve d'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

2. Mme Anne-Marie Phipps, M. Ronald Mitchell et Dr. Ernst-Gideon Loudon ont démissionné respectivement au 13 août 2004, 1^{er} septembre 2004 et 15 octobre 2004.

3. le siège social de la société sera transféré de L-1212 Luxembourg, Forum Bourse, 17, rue des Bains à L-2025 Luxembourg, Business Center Glacis, 1, allée Scheffer à partir du 18 octobre 2004.

M. Hickey

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08431. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107245.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

DUCHESS II CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 86.339.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

H. Neuman / M. Chong Kan

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004730.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

QUERISTICS INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 101.460.

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé avec effet au 7 décembre 2004, 9 (neuf) parts sociales de classe A de la société QUERISTICS INVESTMENT, S.à r.l., appartenant à la société KUWAIT FINANCE HOUSE K.S.C. ont été cédées à la société EQUITY ESTATE EUROPROPERTY INVESTMENT BV.

Dès lors, l'actionnariat est reparti de façon suivante suite à cette cession;

Associés	Total parts sociales
KUWAIT FINANCE HOUSE K.S.C.....	570 parts sociales de classe A
EQUITY ESTATE EUROPROPERTY INVESTMENT BV	9 parts sociales de classe A
EQUITY ESTATE EUROPROPERTY INVESTMENT BV	21 parts sociales de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour QUERISTICS INVESTMENT, S.à r.l.

SGG-SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106927.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

LIBERTY ERMITAGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2025 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 30.175.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration du 9 septembre 2004 que:

1. sont nommés administrateurs Mme Samantha Watts et M. Martin Lynch pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire d'actionnaires qui se tiendra à Luxembourg en 2005, sous réserve d'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

2. Mme Anne-Marie Phipps, M. Ronald Mitchell et M. Guy Dozot ont démissionné respectivement au 30 juillet 2004, 1^{er} septembre 2004 et 3 décembre 2004.

3. le siège social de la société sera transféré de L-1212 Luxembourg, Forum Bourse, 17, rue des Bains à L-2025 Luxembourg, Business Center Glacis, 1, allée Scheffer à partir du 18 octobre 2004.

M. Hickey

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08429. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107253.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

GSC EUROPEAN CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 102.919.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004721.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14424

LITCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.984.

Par lettre recommandée datée du 18 août 2004, l'étude OOSTVOGELS & PFISTER, Avocats à la Cour, dont les bureaux sont sis au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a renoncé à ses obligations de domiciliataire et a dénoncé le siège social de la Société.

Le commissaire aux comptes CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163, a également démissionné de ses fonctions.

- Cependant, il résulte du procès-verbal de l'assemblée des actionnaires de la Société tenue en date du 17 décembre 2004 à Luxembourg que, l'étude OOSTVOGELS & PFISTER, Avocats à la Cour, a accepté un nouveau mandat de domiciliataire et que le commissaire aux comptes, CORPORATE ADVISORY BUSINESS S.A., a également accepté un nouveau mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce, pour une durée de 6 ans.

- Il résulte de cette même assemblée que le siège social de la Société est à nouveau fixé au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

- Il résulte de cette même assemblée que les administrateurs suivants sont nommés pour une durée de 6 ans avec effet immédiat:

1. Madame Maria di Paolo;
2. Monsieur Belgassem El Khouja Beshir;
3. Monsieur B. El Khouja Beleid.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 décembre 2004.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106944.3/1035/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

CAR DRIVERS ASSOCIATION, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg.

Modification des statuts adoptée lors de l'Assemblée Générale en date du 15 décembre 2004

Art. 2. Siège: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg

Art. 5. Le nombre des membres est illimité, sans toutefois être inférieur à trois. Les soussignés de cet acte sont les premiers membres actifs de l'association. L'association peut également avoir des membres honoraires. Seuls les membres actifs ont droit à la gestion de l'association, les autres membres sont admis aux assemblées générales et y ont voix consultative. Les demandes d'admission comme membre de l'association sont traitées discrétionnairement par le comité.

Art. 8. Tous les membres paient une cotisation annuelle qui ne peut être supérieure à EUR 5.000,00.

Luxembourg, le 27 décembre 2004.

CAR DRIVERS ASSOCIATION, Association sans but lucratif

C. Schlessner / S. Kranczenblum

Membre du Comité / Membre du Comité

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08861.

(107254.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

TALGREM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 84.627.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2005.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(004659.3/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

14425

ESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 25.758.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 24 décembre 2004, que:

Décharge spéciale est accordée à Monsieur René Schmitter, Administrateur, pour l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'au jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

- Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Armand Berchem, diplômé HEC Paris, demeurant à Niederanven (L).

Luxembourg, le 28 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107184.3/802/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

JAPAN ABSOLUTE FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2025 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 86.576.

—
EXTRAIT

Il résulte de résolutions prises par le Conseil d'Administration du 13 août 2004 et du 15 octobre 2004 que:

1. est nommé administrateur M. Maurice Hickey pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale ordinaire d'actionnaires qui se tiendra à Luxembourg en 2005, sous réserve d'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

2. Mme Anne-Marie Phipps et M. Ronald Mitchell ont démissionné respectivement au 13 août 2004 et au 1^{er} septembre 2004.

3. le siège social de la société sera transféré de L-1212 Luxembourg, Forum Bourse, 17, rue des Bains à L-2025 Luxembourg, Business Center Glacis, 1, allée Scheffer à partir du 18 octobre 2004.

M. Hickey

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2004, réf. LSO-AX08435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107260.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

DUCHESS III CDO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 95.311.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'administration que la société a été transférée du 33, Boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2004.

Pour la société

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Un administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2005, réf. LSO-BA02700. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(004722.3/805/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2005.

MALAY INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 31.324.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 31 août 2004 à 14.00 heures

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de remplacer Mesdames Joëlle Lietz et Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill de leur poste d'administrateur.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer comme nouveaux Administrateurs:

* Jean Quintus, Administrateur de Sociétés, demeurant à Blaschette, 11, rue de Fischbach.

* Koen Lozie, Administrateur de Sociétés, demeurant à Eischen, 14, rue de l'Ecole.

* COSAFIN S.A., Société Anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.

Les nouveaux Administrateurs termineront le mandat des Administrateurs remplacés.

Leur mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes du 30 juin 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'accepter la démission de FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la société.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer en remplacement:

VO CONSULTING LUX S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency qui terminera le mandat du Commissaire démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 30 juin 2004.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 23, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, réf. LSO-AX08866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107222.3/1172/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

ODESSA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.700.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2004, les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de Messieurs Paul Van Lienden, Bastiaan Schreuders et Colm Smith ont été acceptées. Décharge pleine et entière leurs a été accordé pour la période de leur mandat.

Cette même Assemblée a accepté aux fonctions d'administrateurs UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs et prendra fin en 2006.

Enfin, l'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour ODESSA S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2004, réf. LSO-AX08187. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107316.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2004.

**ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV,
Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 2, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 92.212.

Notice is hereby given to the shareholders of the ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV that the

ANNUAL GENERAL MEETING

will be held at the offices of ERNST & YOUNG LUXEMBOURG Société Anonyme, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, on 14th April 2005 at 11.00 local time, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2004.
2. Report of the Board of Directors.
3. Report of the Asset Manager.
4. Report of the Independent Auditor concerning the annual accounts for the financial year ended December 31st, 2004.
5. Approval of the Annual Accounts.
6. Ratification of the election of Mr John Hames as Director.
7. Discharge to the Directors.
8. Renewal of the mandates of the existing Directors.
9. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum for the items on the agenda is required and that the decisions will be taken by the majority of the shares present or represented at the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at the meeting by proxy.

In order to vote at the annual general meeting, shareholders may be present in person or represented by a duly appointed proxy. Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the address of the SEPCAV to arrive no later than the 10th April 2005. Proxy forms can be obtained from the registered office of the SEPCAV.

Luxembourg, 6th April 2005.

By order of the Board of Directors.

Les actionnaires d'ERNST & YOUNG - LOMBARD INTERNATIONAL PENSION SCHEME SEPCAV sont cordialement convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra le 14 avril 2005 à 11.00 heures dans les bureaux d'ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, société anonyme, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels pour l'exercice comptable se terminant au 31 décembre 2004
2. Rapport du conseil d'administration
3. Rapport du gestionnaire
4. Rapport du réviseur d'entreprises sur l'exercice comptable se terminant au 31 décembre 2004
5. Approbation des comptes annuels
6. Election de Mons. John Hames en tant qu'Administrateur
7. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat se terminant au 31 décembre 2004
8. Renouvellement des mandats des administrateurs actuels
9. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer et que les résolutions sont valablement prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés lors de la réunion.

Chaque part correspond à un droit de vote. Les actionnaires ont le droit de voter par procuration.

Les personnes ne pouvant pas assister à l'assemblée peuvent voter par procuration en renvoyant la procuration dûment complétée et signée au siège social de la société avant le 10 avril 2005. Les demandes de procuration peuvent être obtenues au siège social de la compagnie.

Luxembourg, le 6 avril 2005.
(01307/000/54)

Sur demande du conseil d'administration.

LUX-EURO-STOCKS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 64.058.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 27 avril 2005 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.

4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:
DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (00583/755/31)

Le Conseil d'Administration.

SYLVEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 40.302.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à Moscou, Aviatcionnay St. 17 en date du 30 avril 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003 ainsi que pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003 ainsi que pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Révision des conditions des prêts accordés à SYLVEX S.A. par ses actionnaires, afin de dégager des fonds pour pouvoir rembourser le principal.
6. Reconduction des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social, cinq jours avant l'assemblée.

I (01211/502/22)

LUX FOODS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.770.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 11.00 heures au 23, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01093/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CLEOME INDEX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.234.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société CLEOME INDEX qui se tiendra le 22 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004;
5. Nominations statutaires;
6. Divers

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés, conformément aux statuts, d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

I (01022/755/23)

Le Conseil d'Administration.

SCHRODER WORLD MARKETS FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.
R. C. Luxembourg B 71.457.

The quorum requirement of 50% of the outstanding Shares was not met at the Extraordinary General Meeting of Shareholders (the «Meeting») of SCHRODER WORLD MARKETS FUND (hereinafter referred as «SWMF» or the «Company») which was held on 4th April 2005.

The shareholders of SWMF are hereby convened to the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Second Meeting») to be held in Luxembourg on 6th May 2005, at the registered office of the Company at 11 a.m. with the following agenda:

To approve the merger of all the sub-funds of the Company into sub-funds of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND («SISF»), a «société d'investissement à capital variable» under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg and more specifically, upon hearing:

- (i) The report of the Board of Directors of the Company explaining and justifying the Merger Proposal was published in the Mémorial on 3rd March 2005 and deposited with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg, and
- (ii) The audit report on the Merger Proposal prescribed by Article 266 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, prepared by the auditor of the Company.

Agenda:

1. To approve the proposed merger as set forth in the Merger Proposal.
2. To fix 3rd June 2005 or such other date determined at the Second Meeting upon suggestion of the Chairman of the Second Meeting being not later than one month after the Second Meeting, as the Effective Date of the merger, as defined in the Merger Proposal.
3. To approve that on the Effective Date the assets and liabilities of all the Company's sub-funds (the «Assets»), upon their contribution to the sub-funds of SISF, be allocated to SISF.
4. To approve that on the Effective Date, in exchange for the contribution of the Assets, holders of A and C distribution shares of SWMF - Global Equity, SWMF - European (ex UK) Equity, SWMF - US Equity, SWMF - US Smaller Companies, SWMF - UK Equity, SWMF - Japanese Equity, SWMF - Pacific Equity, SWMF - US Dollar Bond and SWMF - EURO Bond be issued A and C distribution shares in SISF - Global Equity, SISF - European (Ex UK) Equity, SISF - North American Equity Sigma, SISF - US Smaller Companies, SISF - UK Equity, SISF - Japanese Equity, SISF - Pacific Equity, SISF - US Dollar Bond and SISF - EURO Bond respectively. Except for shareholders in SWMF - Global Equity and SWMF - European (ex UK) Equity, the number of shares to be issued to them will be determined on the basis of the respective net asset values per share of the sub-fund of SWMF and of the relevant sub-fund in SISF on the Effective Date. For the shareholders of A and C distribution shares in SWMF - Global Equity and SWMF - European (ex UK) Equity, the number of shares to be issued to them will be determined on the basis of the net asset value per share of the relevant sub-funds of SWMF on the Effective Date. On the Effective Date, the new distribution shares in SISF will be issued in registered form.
5. To state that, as a result of the merger, the Company be wound up on the Effective Date and all its outstanding shares be cancelled.

6. To grant discharge to the Board of Directors of the Company for the performance of its mandate until the Effective Date.

Documentation

The following documents are at the disposal of the shareholders for inspection at, and copies may be obtained free of charge from, the registered office of the Company:

- * The Merger Proposal.
- * The annual accounts and reports of SISF and the Company for the last three corporate years and, if necessary, a recent accounting statement of the Company and of SISF.
- * The report of the Board of Directors of the Company and SISF.
- * The audit reports on the Merger Proposal prescribed by Article 266 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, prepared by the auditors of SISF and the Company.
- * Form of Proxy to vote at the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Second Meeting will not require any quorum and will have to be approved by at least two thirds (2/3) of the shares present or represented.

The proxies sent for the first Meeting will remain valid for the Second Meeting.

I (01313/755/57)

By order of the Board of Directors.

D.C.I. - D.C. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 32.190.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

I (00566/1017/14)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le mercredi 27 avril 2005 à 14.00 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

I (01214/755/25)

Le Conseil d'Administration.

CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 76.656.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 19 mai 2005 à 11.00 heures au 10A, boulevard Royal, Luxembourg
L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 29 mars 2005 à 14.30 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous faute de quorum de présence, nous vous prions de bien vouloir assister à la seconde Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

1. Réduction du capital à hauteur du montant égal aux remboursements des actions rachetables de Commanditaire de la classe A et B rachetées jusqu'au 15 mars 2005 et annulation des actions rachetées.
2. Modification afférente à l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Modalités relatives à cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire

Pour être valablement constituée et pouvoir valablement délibérer, cette seconde assemblée des Actionnaires requiert un quorum d'Actionnaires présents ou représentés composé au minimum du Gérant Commandité et d'un actionnaire Commanditaire de chacune des deux classes d'actions A et B.

Les résolutions soumises à cette Assemblée Générale Extraordinaire seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée; toutefois toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité.

Les actionnaires ne pouvant assister à cette Assemblée peuvent s'y faire représenter par toute personne de leur choix. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société et peuvent être transmis sur simple demande.

Pour être prises en considération, les procurations précitées, dûment complétées et signées, devront parvenir au siège de la Société au plus tard le 17 mai 2005.

CARREFOUR LUX, S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Le gérant commandité
S. Arpea / N. Didier
Gérant / Gérant

I (01255/755/33) .

TELEMADE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.588.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 mai 2005 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article seize des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième mardi de juin à dix-huit heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

I (01262/696/14)

Le Conseil d'Administration.

SIOLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.799.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 16.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire

4. Affectation du résultat
5. Vote conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Nominations statutaires
7. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01312/000/22)

Le conseil d'administration.

H.B.P. (HOLDING) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.872.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2005 à 17.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

I (01133/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

WELLFLEET SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 71.787.

Les Actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 26 avril 2005 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
4. Nominations Statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 21 avril 2005 au plus tard auprès de KREDIETBANK S.A. Luxembourgeoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01148/755/19)

Le Conseil d'Administration.

THE MC RUSSIAN MARKET FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.765.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on April 25, 2005 at 10.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Authorised Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2004 and allocation of the results.
3. Discharge to the Directors and to the Authorised Independent Auditor.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 21, 2005 with KREDIETBANK S.A. Luxembourg, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

I (01149/755/19)

The Board of Directors.

LYSARA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.081.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 2 mai 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 sur la dissolution éventuelle de la société.
5. Affectation du résultat.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (01168/802/18)

Le Conseil d'Administration.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 17.763.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 2 mai 2005 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01169/755/17)

Le Conseil d'Administration.

COLUPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue Koerich.

R. C. Luxembourg B 28.367.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le 29 avril 2005 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2004.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

I (01261/000/17)

Le Conseil d'Administration.

14434

FINANCIERE B.P.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 69.916.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le 27 avril 2005 à 13.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01175/755/21)

Le Conseil d'Administration.

MALDIVINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 84.104.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 27 avril 2005 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2004,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

I (01184/833/17)

Le Conseil d'administration.

ASIA PACIFIC PERFORMANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 50.269.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01317/584/22)

Le Conseil d'Administration.

14435

E.H.I. EURO HOTEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 72.268.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2005 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01212/696/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL ITALIA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 8.458.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of CAPITAL ITALIA (the «Company»), to be held at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg on 26 April 2005 at 10:00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the Audited Annual Report of the Company (Including the Report of the Board of Directors to the Shareholders, the Financial Statements and the Auditor's Report) for the year ended 31 December 2004.
2. Decision of the allocation of net results.
3. Discharge of the Directors.
4. Re-election of Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve, Mark Brett, Luis Freitas de Oliveira, Dario Frigerio, Stephen Gosztony, Giordano Lombardo, Attilio Molendi, Dani Schaumann and Nilly Sikorsky as Directors of the Company.
5. Re-appointment of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as «Réviseur d'entreprises agréé» of the Company.
6. Miscellaneous.

If you cannot be present in person at the Meeting and wish to be represented, you are invited to send a duly completed proxy form to the Company at its registered office, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (marked for the attention of Mrs Jane-Anne Fuhrmann; fax number (352) 45 14 14 439) prior to 25 April 2005.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the Shareholders present or represented.

The Audited Annual Report can be obtained on request at the registered office of the Company.

I (01256/755/24)

The Board of Directors.

CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 47.220.

DISSOLUTION

Extrait

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue au siège social le 18 mars 2005 a pris les résolutions suivantes:

1. Le rapport du liquidateur est approuvé.
2. Le rapport du réviseur est approuvé.
3. Décharge est donnée au liquidateur pour l'exercice de ses fonctions.
4. Décharge est donnée aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la date de la liquidation.
5. La liquidation est clôturée.
6. Les livres de la Société seront maintenus à l'ancien siège social de la Société pendant une période de cinq ans.
7. Prendre note que les sommes qui ne pourraient pas être versées aux créanciers et que les boni de liquidation qui ne pourraient pas être distribués aux personnes concernées seront déposés auprès de la Caisse des Consignations.

Pour le compte de CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND

Signature

(01315/755/20)

14436

HADMOUNT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 71.886.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2005 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

I (01213/696/17)

Le Conseil d'Administration.

BB BONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.617.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 26 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

I (01314/584/23)

Le Conseil d'Administration.

IMMO REAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01258/755/18)

Le Conseil d'Administration.

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 44.449.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01260/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND,

Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J. F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 47.220.

DISSOLUTION

Extract

The general meeting of shareholders held at the registered office on 18 March 2005 has taken the following resolutions:

1. The report of the liquidator is approved.
2. The report of the auditor is approved.
3. Discharge is granted to the liquidator for the performance of his duties.
4. Discharge is granted to the directors for the performance of their duties until the date of the liquidation.
5. The liquidation is closed.
6. The books and records of the Company will be kept at the former registered office of the Company for a period of five years.
7. To note that amounts which could not be paid to creditors and the proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations.

For and on behalf of CAPITAL INVEST CONVERGING EUROPE UMBRELLA FUND

Signatures

(01316/755/22)

SACE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.504.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 28 avril 2005 à 15.00 heures à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des rapports du conseil d'administration et du commissaire
2. Discussion et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Vote sur la décharge des administrateurs et du commissaire
4. Affectation du résultat
5. Nominations statutaires
6. Divers

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la société au moins cinq jours francs avant l'assemblée.

Aucun quorum n'est requis pour la tenue de cette assemblée. Les décisions de l'assemblée seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

I (01311/000/21)

Le conseil d'administration.

VIETNAM INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 46.616.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

I (01259/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

NETRIMO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.241.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 27 avril 2005 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2004,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes,

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01257/755/20)

Le Conseil d'Administration.

FLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.761.

Le quorum pour valablement délibérer n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 4 mars dernier, les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui sera tenue extraordinairement au siège de la société le 21 avril 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2003;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
4. Elections statutaires;
5. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée;
6. Divers.

Lors de cette assemblée, les actionnaires pourront valablement délibérer sur les points mis à l'ordre du jour sans quorum de présence.

II (00847/000/21)

Le Conseil d'Administration.

14439

REBRIFI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 30.188.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *15 avril 2005* à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00160/660/14)

Le Conseil d'Administration.

ATHIS, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.980.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *15 avril 2005* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00683/534/14)

Le Conseil d'Administration.

LOTHARINGEN FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *15 avril 2005* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00690/534/14)

Le Conseil d'Administration.

ZISKA, Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.986.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *15 avril 2005* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00697/534/15)

Le Conseil d'Administration.

IKANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.199.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IKANOS S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi *14 avril 2005* à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (00825/750/15)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS L FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 32.327.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi *15 avril 2005* à 14.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

II (00861/755/25)

Le Conseil d'Administration.

WITTSBURG HOLDING A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.206.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le *15 avril 2005* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (00908/000/18)

Le Conseil d'Administration.

14441

DAVISOL FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.568.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2005 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00862/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SEPVAR HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 6.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00865/795/15)

Le Conseil d'Administration.

INRO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.919.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00867/795/14)

Le Conseil d'Administration.

RIPIEMO COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00868/795/15)

Le Conseil d'Administration.

14442

EURO MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R. C. Luxembourg B 81.718.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le *15 avril 2005* à 16.00 heures au siège social de la Société, 9, rue de St Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2004.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke

Administrateur-délégué

II (00909/000/20)

ARTEMIS FINE ARTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 8.935.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

shall be held on *15th April 2005* at the building «l'Indépendance» of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, in order to deliberate on the following Agenda (resolutions to be held before a Notary):

Agenda:

1. Reduction of the capital of ARTEMIS FINE ARTS SA. The proposal is to proceed with the reduction of capital of ARTEMIS FINE ARTS S.A. and to effect the same by repayment of USD 18,000,000 of the non-distributable reserve. The reduction in capital shall be made by the re-impbursement of the shareholders in proportion to the shares owned by each shareholder, with effect from 15 April 2005.
2. Reimbursement of the shareholders. The amount of USD 18,000,000 will be fully reimbursed to the shareholders no later than 31 December 2006, and such amount shall not bear any interest. The Board of directors shall have the discretion to repay any amount in anticipation of the said date, according to the liquidity needs of the company, provided always that such amounts are repaid *pari passu*.
3. Ratification of the disposal of assets. Shareholders are asked to ratify the sale of certain art stock and other assets including the C.G. Boerner name.

Voting Rights and Quorum Requirements

An Extraordinary Resolution shall be approved if it is adopted by a majority of two thirds of the eligible voting rights of the shareholders, which are present or represented at such meeting. In order to be validly held, such meeting shall require on first call that at least fifty per cent of the subscribed share capital of the company be present or represented at such meeting.

If the first Extraordinary Meeting does not reach the required quorum, a new meeting may be convened after publication of two notices published with an interval of at least fifteen days between each one and fifteen days before the meeting. The resolutions at such second Extraordinary General Meeting duly called may be adopted without any quorum requirements, but with the same majority; that is two thirds of the eligible voting rights of the shareholders which are present or represented.

In accordance with Article 21 of the Articles of Incorporation of the Company, holders of bearer shares are required to deposit their share certificates at least 5 clear days before the date of any Extraordinary General Meeting of the Company, either at DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, or at ING BELGIQUE, 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, or at any other bank.

In accordance with Article 21 of the Articles of Incorporation of the Company, holders of registered shares must inform the Company, by letter to the registered office of the Company, of their intention to attend any Extraordinary General Meeting of the Company, at least 5 clear days before the date of such meeting.

In accordance with Article 22 of the Articles of Incorporation of the Company, any shareholder wishing to appoint a representative is required to appoint the proxy form at the registered office of the Company at least clear 5 days before the date of any Extraordinary General Meeting to which that proxy refers.

The Board of Directors.

Avis est donné par la présente aux actionnaires d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. (la «Société») qu'une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tiendra le 15 avril 2005 à 11.30 hres, à l'Immeuble «Indépendance» de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant (résolutions devant être prises par-devant Notaire):

Ordre du jour:

1. Réduction du capital d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. La proposition est de procéder à une réduction de capital d'ARTEMIS FINE ARTS S.A. à effectuer par remboursement d'un montant de USD 18.000.000,- provenant de la réserve non-distribuable. La réduction de capital sera faite par remboursement aux actionnaires en proportion des actions détenues par chacun d'eux, à partir du 15 avril 2005.
2. Remboursement aux actionnaires. Le montant de USD 18.000.000,- sera entièrement remboursé aux actionnaires au plus tard le 31 décembre 2006 et ce montant ne portera pas d'intérêt. Le Conseil d'administration aura à sa seule discrétion la possibilité de rembourser n'importe quel montant anticipativement à cette date, suivant les besoins de liquidités de la société pour autant que ces montants soient toujours remboursés dans le cadre de cette réduction de capital.
3. Ratification de la cession d'actifs. Il est demandé aux actionnaires de ratifier la vente d'un certain stock d'art et d'autres actifs, y inclus le nom C.G. Boerner.

Droits de Vote et Exigences de Quorum

Une Résolution Extraordinaire sera approuvée si elle est adoptée à la majorité des deux tiers des droits de vote éligibles des actionnaires présents ou représentés à cette Assemblée. Afin d'être tenue de façon valable, une telle Assemblée devra exiger qu'au premier appel au moins cinquante pour cent du capital en actions souscrit de la société soit présent ou représenté à cette assemblée.

Si la première Assemblée Extraordinaire n'atteint pas le quorum requis, une nouvelle Assemblée peut être convoquée après la publication de deux avis, publiés avec un intervalle d'au moins quinze jours entre chacun et quinze jours avant l'Assemblée. Les résolutions lors d'une telle seconde Assemblée Générale Extraordinaire dûment convoquée peuvent être adoptées sans aucune exigence de quorum, mais avec la même majorité, c'est-à-dire les deux tiers des droits de vote éligibles des actionnaires présents ou représentés.

En accord avec l'Article 21 des Articles de Constitution de la Société, les détenteurs d'actions au porteur sont tenus de déposer leurs certificats d'actions au moins 5 jours francs avant la date de toute Assemblée Générale Extraordinaire de la société, soit auprès de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG, société anonyme, 69, route d'Esch, Luxembourg, ou auprès de ING BELGIQUE, 24, Avenue Marnix, B-1000 Bruxelles, ou auprès de toute autre banque.

En accord avec l'Article 21 des Articles de Constitution de la Société, les détenteurs d'actions nominatives doivent informer la Société, par lettre au siège social de la Société, de leur intention d'assister à toute Assemblée Générale Extraordinaire de la Société, au moins 5 jours francs avant la date d'une telle assemblée.

En accord avec l'Article 22 des Articles de Constitution de la Société, tout actionnaire désirant nommer un mandataire est tenu d'adresser le formulaire de procuration au siège social de la Société au moins 5 jours francs avant la date de toute Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle cette procuration se rapporte.

II (00969/1017/81)

Le Conseil d'Administration.

ARGENTA-FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 26.881.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2005 à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

1. Communication et discussion du rapport annuel du Conseil d'Administration et du rapport du réviseur d'entreprises sur les comptes annuels simplifiés pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004.
2. Communication et approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004 et de l'affectation du résultat proposé par le Conseil d'Administration.
Proposition de résolution: L'assemblée approuve les comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004, ainsi que l'affectation du résultat proposé par le Conseil d'Administration.
3. Décharge aux Administrateurs qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004, pour l'exercice de leur mandat durant cet exercice social.
Proposition de résolution: L'assemblée donne décharge aux Administrateurs qui étaient en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004, pour l'exercice de leur mandat durant cet exercice social.
4. Décharge au Réviseur d'entreprises pour l'exercice de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004.
Proposition de résolution: L'assemblée donne décharge au Réviseur d'entreprises qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004, pour l'exercice de son mandat durant cet exercice social.
5. Nomination du Réviseur d'entreprises. Fixation de la rémunération du mandat du Réviseur d'entreprises.

Proposition de résolution: L'assemblée décide de nommer DELOITTE S.A., la société de droit luxembourgeois ayant adopté la forme d'une société anonyme, représentée par Monsieur Stéphane Césari, ayant ses bureaux à Luxembourg, en tant que Réviseur d'entreprises de la Société pour un terme d'un an qui courra immédiatement après la clôture de l'assemblée générale qui aura délibéré et décidé relativement aux comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2004.

6. Divers

Pour être admis à l'assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au plus tard le 8 avril 2005 au siège de l'ARGENTA BANQUE D'EPAGNE / ARGENTA SPAARBANK à Antwerpen, Belgique 49-53 (Belgique) ou au siège de l'ARGENTABANK LUXEMBOURG à Luxembourg, 27, boulevard du Prince Henri.

II (00930/283/34)

Le Conseil d'Administration.

AMADEUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.827.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2005 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00982/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

HEALTH DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.168.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00983/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

BCP GLOBAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 71.571.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 14 avril 2005 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2004 et du compte de pertes et profits pour l'année financière se clôturant au 31 décembre 2004.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Approbation de la cooptation d'un administrateur et élection ou réélection des administrateurs et du réviseur d'entreprises.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société respectivement d'envoyer au siège social une confirmation que les actions resteront bloquées sur le compte de l'actionnaire jusqu'au lendemain de la tenue de cette l'assemblée générale.

Cette assemblée ne requiert pas de quorum de présence et les résolutions pour être valables devront être prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées.

II (01082/755/22)

Le Conseil d'Administration.

SCFF SOCIETE DE COMMERCE FONCIER ET FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.077.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *14 avril 2005* à 9.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

II (00990/788/15)

Le Conseil d'Administration.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 49.346.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société VENTOS S.A. sont invités à participer à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le vendredi *15 avril 2005* à 10.00 heures, au siège social à Luxembourg au 8, bld Emmanuel Servais à L-2535 Luxembourg. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Arrêt et approbation des comptes annuels sociaux au 31 décembre 2004
2. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises
3. Arrêts et approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2004
4. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'entreprises
5. Affectation du résultat de l'exercice
6. Décharge aux Administrateurs et Réviseur d'entreprises
7. Nominations statutaires
8. Rémunération aux Administrateurs
9. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions propres suivant l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.
10. Divers.

Pour participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les Actionnaires voudront bien se présenter au guichet de la banque DEXIA-BIL au moins cinq jours ouvrables avant la date de l'Assemblée munis du certificat de blocage de leurs titres délivré par leur banque, afin d'obtenir une carte d'entrée à l'Assemblée.

II (01039/000/25)

Le Conseil d'Administration.

SWISS LIFE FUNDS (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 69.186.

Invitation to the shareholders of SWISS LIFE FUNDS (LUX) (the «Fund») to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders to be held at the registered office of the Fund in Luxembourg on *14 April 2005* at 11.00 hours with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor for the accounting year ended 31 December 2004;
2. Approval of the Annual Accounts for the accounting year ended 31 December 2004;
3. Allocation of results;
4. Discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates for the accounting year ended 31 December 2004;

5. Composition of the Board of Directors;
6. Re-election of the Auditor;
7. Miscellaneous.

The Annual General Meeting may validly deliberate without quorum. Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will be passed if approved by a simple majority of the shares represented.

Shareholders may act by proxy. Proxy forms are available at the registered office of the Fund. Shareholders who are not able to attend the Meeting are kindly asked to complete, sign and return the proxy form by fax with the original followed by mail for the attention of the Company Secretary at the registered office of the Fund, fax n° (+352) 48 06 31 at least 48 hours before the meeting.

Luxembourg, March 29th, 2005.

II (01079/1005/26)

By order of the Board of Directors of SWISS LIFE FUNDS (LUX).

MIRINVEST FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 99.093.

Les actionnaires de MIRINVEST FUND (la «Société») sont invités à participer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(l'«Assemblée»), qui se tiendra au siège social de la Société, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2085 Luxembourg, le mardi 19 avril 2005, à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2004.
3. Affectation des résultats.
4. Donner quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice social clos au 31 décembre 2004.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent informer cinq jours francs avant l'Assemblée, par écrit (lettre ou procuration), le conseil d'administration de leur intention d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée.

II (01063/755/23)

Pour le Conseil d'Administration.

PATRIMOINE INVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 43.209.

Nous avons l'honneur de vous inviter à assister à une

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de la société PATRIMOINE INVEST (la «Société»), qui se déroulera au siège social de la Société, L-2520 Luxembourg, 39, Allée Scheffer, le 20 avril 2005 à 11.00 heures (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte de l'ensemble des statuts de la Société. Les changements proposés concernent principalement l'élargissement de la possibilité d'émettre les actions de la Société dans différentes catégories ainsi que le recours à la technique de gestion;
2. Divers.

La nouvelle version des statuts coordonnés de la Société telle qu'elle sera en vigueur après l'adoption par l'Assemblée, est disponible gratuitement au siège social de la Société.

Un quorum de présence d'au moins 50% des actions émises est requis pour que l'Assemblée puisse délibérer valablement. Les décisions seront prises à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

Pour les actionnaires qui ne peuvent pas participer en personne à l'Assemblée, un formulaire de procuration est disponible au siège social de la Société, sis au 39, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Les formulaires de procuration doivent être retournés à CREDIT AGRICOLE INVESTOR SERVICES BANK LUXEMBOURG à l'attention de Madame Marie Jacquet au numéro de fax 00352 47 67 37 81 au plus tard 48 heures avant la tenue de l'assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur devront déposer leurs actions au siège social de la Société au plus tard le 13 avril 2005.

II (01067/755/28)

Le Conseil d'Administration.

HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.964.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on 15 April 2005 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2004; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (01069/755/22)

The Board of Directors.

SOGEMINDUS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01075/795/14)

Le Conseil d'Administration.

GRANJA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 76.110.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2005 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00984/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

14448

ANDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 62.378.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2005 à 9.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00986/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

EUROCLEG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.453.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2005 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Démission d'Administrateurs et décharge à leur donner.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Divers.

II (00985/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

ENCRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 65.113.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2005 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2004.
4. Divers.

II (01041/1023/15)

Le Conseil d'Administration.
